

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Domaine départemental de Fontblanche. Convention portant reconnaissance de servitude légale et d'utilité publique pour le passage d'une ligne souterraine d'énergie électrique sur le Domaine départemental.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec « Réseau du transport d'électricité » et l'Office National des Forêts la convention portant reconnaissance de servitude légale et d'utilité publique pour le passage de la ligne souterraine d'énergie électrique sur le Domaine départemental de Fontblanche (parcelle BL 11).

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée